

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 DAC 1224 Subventions (30.000 euros) à deux sociétés au titre du soutien aux festivals de musiques actuelles.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mai 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à deux sociétés ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 12 mai 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 12 mai 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à la Société à Responsabilité Limitée La Maroquinerie, 23, rue Boyer 75020 Paris, pour l'organisation du festival Les Nuits de l'Alligator en 2014.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à la Société à Responsabilité Limitée Le Café de la Danse, de la Musique et des Arts, 5, passage Louis Philippe 75011 Paris, dont 7.500 euros pour l'organisation du festival Clap Your Hands et 7.500 euros pour le festival Eldorado Music Club en 2014. D03931.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 30.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.